



CONSULAT GENERAL DE FRANCE A WASHINGTON

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL CONSULAIRE EN FORMATION
« PROTECTION ET ACTION SOCIALE » DE LA CIRCONSCRIPTION DE
WASHINGTON
LE JEUDI 3 NOVEMBRE 2016 à 14H30
EN LES LOCAUX DE L'AMBASSADE DE FRANCE A WASHINGTON

Le Conseil consulaire en formation «Protection et action sociale » de Washington s'est réuni le 3 novembre 2016 à 14h30 en la présence de :

Membres ayant une voix délibérative :

- M. Michel CHARBONNIER, Consul Général de France, Président du Conseil Consulaire
- Mme Monique CURIONI, Conseillère Consulaire
- M. Frédéric BADEY, Conseiller Consulaire

Membres ayant une voix consultative :

- Mme Cécile JAEGGY, Conseillère pour les Affaires sociales
- Mme Monique GORDY, Représentante de l'ADFE Washington
- M. Alexandre CURNOL, Président de l'UFE de Washington
- M. le Pasteur Cyrille PAYOT, Eglise Protestante
- Père Jean-Marie VINCENT, Curé de la Paroisse Saint-Louis-de-France
- Mme Christiane AUBRY, Administratrice de la Société de bienfaisance de Philadelphie
- Mme Annie SEYS, Représentante du Comité Tricolore
- Dr. Jean-Pierre FAURE, Médecin référent du Poste

Autres membres :

- Mme Cécile WALCK, Consule adjointe, Chef de Chancellerie
- M. Simon CICOLELLA, Chargé des Affaires sociales, secrétaire des travaux

Absents excusés:

- M. Olivier PITON, Vice-Président du Conseil Consulaire, Conseiller AFE
- Mme Annie BOUTIN-KING, Conseillère Consulaire
- Mme Yahne MIORINI, Présidente du Comité Tricolore

A été remis à chaque participant un dossier contenant :

- Un ordre du jour
- Une enquête sur le coût de la vie établie par le Service Économique Régional
- Un mémo des aides sociales attribuées par les postes à l'étranger
- Les instructions liées au cadre des travaux
- La note de programmation des crédits d'aide sociale pour 2017 – MAEDI
- Une fiche individuelle détaillant la situation de chaque demandeur pour lequel une demande d'aide sociale a été déposée

1 - Ouverture de la séance et propos liminaires

Après avoir salué les membres présents, le Président a présenté l'ordre du jour des travaux de la séance. A cette occasion, il a tenu à rappeler à l'ensemble des participants le principe de confidentialité qui régit les débats du Conseil Consulaire en leur demandant de s'engager à ne pas révéler l'avis exprimé par les différents membres sur les dossiers présents et à ne divulguer aucun élément relatif aux situations des familles étudiées

Mme WALCK a fait une présentation succincte des instructions de cadrage pour la campagne 2017. Elle a notamment indiqué le renouvellement de l'obligation faite aux postes de renseigner les revenus nets mensuels des parents demandant une Allocation Enfant Handicapé (AEH) dans le tableau des propositions du poste, pour information, les conditions d'attribution de l'AEH restant toujours inchangées.

M. CICOLELLA a ensuite donné quelques éléments budgétaires concernant l'exercice en cours. Ainsi, en 2016, ont été versées une Allocation de Solidarité, trois Allocations Adulte Handicapé (AAH) et neuf Allocations Enfant handicapé (AEH) pour un total de 47 205 €. A noter qu'une famille ayant renoncé au bénéficiaire de l'AEH à partir du mois de mars 2016, cette aide, budgétée pour toute l'année 2016, a pu être versée à une autre famille à compter du mois de juin.

Au 31 décembre 2016, après paiement de toutes les allocations, il restera 1 844 euros sur l'ensemble des crédits accordés au poste. Après accord obtenu de Paris, une partie de ce reliquat sera utilisée sous forme de secours occasionnels versés à plusieurs familles en difficulté identifiées par le poste, pour répondre à des besoins spécifiques (achat de matériel, séances de psychothérapie..).

Selon l'enquête réalisée par le Service économique régional de l'ambassade :

- l'inflation a augmenté de 0,8 % (hors alimentation, énergie et dépenses de santé) pour les Etats-Unis sur la période août 2015/ août 2016 mais elle est plus proche de 1% pour la circonscription consulaire de Washington (source : Consumer Price Index, Washington-Baltimore – September 2016 : Mid-Atlantic Information Office : U.S. Bureau of Labor Statistics)
- le revenu minimum vieillesse pour une personne vivant seule est de 733\$ /mois soit 652€* (contre 800€ en France pour l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées - au 1er avril 2016 – source Service-public.fr)

- le seuil de pauvreté aux États-Unis pour une personne vivant seule de moins de 65 ans est de 12 331 dollars (11 098€) par an, soit 1027dollars (925€) par mois.

- le seuil de pauvreté aux Etats-Unis pour une personne vivant seule de plus de 65 ans est de : 11 367 dollars (10 230 euros) par an, soit 947 dollars (852 euros) par mois

En tenant compte de ces différents éléments, le CCPAS demande à l'unanimité une réévaluation du **taux de base à 727€, soit la stricte application de l'inflation constatée.**

* taux de chancellerie du 1er septembre 2016 : 0,90

2 - Étude des dossiers individuels.

Avant de procéder à l'étude de chaque dossier, il a été rappelé que l'octroi de l'allocation handicapée est conditionné par :

- la détention, pour les adultes, d'une carte d'invalidité présentant un taux d'incapacité permanente au moins égal à 80 %,
- la détention, pour les enfants, d'une carte d'invalidité ou d'une notification de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) refusant la carte d'invalidité mais attribuant à l'enfant un taux d'incapacité permanente d'au moins 50 %.

La carte d'invalidité est délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) de Paris sur appréciation du dossier médical établi par le médecin du Poste. Pour les adultes, le montant de l'allocation est dégressif en fonction des ressources. L'allocation enfant handicapé, si elle n'est pas dégressive, n'est cependant pas cumulable avec une allocation qui serait versée par le pays de résidence.

Un certain nombre de points ont été évoqués lors de l'étude des treize dossiers individuels soumis à l'étude du CCPAS, pour lesquels les propositions suivantes ont été approuvées à l'unanimité :

3 allocations adulte handicapé, 10 allocations enfant handicapé

Lors de l'étude d'un dossier d'allocation adulte handicapé, le conseil consulaire a donné son accord à l'unanimité pour ne pas appliquer l'abattement logement en raison de la grande vétusté de la maison dont est propriétaire la demanderesse et compte tenu des grandes difficultés financières de cette allocataire.

Après avoir informé le conseil consulaire qu'une famille avait renoncé dès le mois de mars 2016 au bénéfice de l'allocation enfant handicapé en raison de la perception désormais d'une aide d'un montant supérieur de la sécurité sociale américaine, l'ensemble des membres a validé la proposition de verser cette allocation, budgétée pour l'intégralité de l'année 2016, à un autre enfant autiste à compter du mois de juin 2016.

Lors des échanges relatifs à l'étude de deux autres dossiers d'allocation enfant handicapé faisant apparaître la situation financière très fragile des familles, Mme Annie Seys a proposé que le Comité Tricolore étudie la possibilité d'apporter des aides ponctuelles à ces familles.

A cet égard, Mme Cécile Walck a fait remarquer que des secours occasionnels peuvent être également versés lorsqu'il y a un reliquat sur les crédits budgétés comme cela sera le cas en 2016. Elle indique qu'une enveloppe plus importante concernant ces secours sera demandée au budget 2017 pour répondre à d'éventuels besoins qui pourraient être identifiés en cours d'année. En effet, ce poste observe une augmentation du nombre de familles en situation précaire due notamment à la cherté du coût de la vie.

Par ailleurs, Mme Monique Gordy a suggéré que, si à l'avenir l'allocation enfant handicapé était supprimée pour les familles aisées, celle-ci soit augmentée pour les familles en difficultés.

Enfin, Mme AUBRY a invité l'ensemble des participants à ne pas hésiter à faire appel et à signaler à la Société Française de Bienfaisance de Philadelphie (SFBP) tout cas de Français en difficulté résidant dans la région de Philadelphie. La SFBP dispose encore de crédits disponibles pour venir en aide à des personnes démunies.

Le Président du Conseil consulaire a clos la séance à 16h00.